

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00109

Numéro SIREN : 824 819 577

Nom ou dénomination : 2CLI

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 19367

2CLI
Société par actions simplifiée
au capital variable
Siège social : 186 rue Sadi Carnot
59320 HAUBOURDIN
824 819 577 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-neuf juin,
A quatorze heures,

Les associés de la société 2CLI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 39 rue Nicolas Leblanc 59000 LILLE, sur convocation régulière faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emeric LESTIENNE, en sa qualité de Gérant de la société LESTIENNE IMMOBILIER, Présidente de la Société.

La société SOCIETE CIVILE PASCAL DZIERZEK ET VINCENT ECREPONT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 000 actions sur les 4 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est mise aux voix :

Voix pour : voix
Voix contre : voix
Abstention..... voix

Cette résolution est : Adoptée
 Rejetée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est mise aux voix :

Voix pour : voix
Voix contre : voix
Abstention..... voix

Cette résolution est : Adoptée
 Rejetée

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Société LESTIENNE IMMOBILIER,
Présidente
Représentée par Monsieur Emeric Lestienne

